

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 13 décembre 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY

Étaient absents représentés :

Chantal BOUTHINAUD pouvoir à Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Jean-Jacques MORLAY, Chantal BOUTHINAUD, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François BATIER

N°2024/D/091 - Objet : Cimetière - Tarifs publics à compter du 1er janvier 2025

Monsieur le Maire présente une proposition tarifaire pour le cimetière. Cette grille est basée sur une augmentation des tarifs en cours de 5 % arrondis à l'euro.

CONCESSIONS Tombe ou caveau

Cinquantenaires

1,30 m X 2,40 m : 445,00 €

2,60 m X 2,40 m : 891,00 €

Trentenaires

1,30 m X 2,40 m : 296.00 €

2,60 m X 2,40 m : 591.00 €

COLUMBARIUM

Pour une durée de 15 ans : 457.00 €

Pour une durée de 30 ans : 914.00 €

CAVURNES

Pour une durée de 15 ans : 627.00 €

DISPERSION DES CENDRES

Avec fourniture d'une plaque en porcelaine : 57.00 €

CAVEAU COMMUNAL

Jusqu'à 6 mois : 18,00 € par mois

Les cercueils doivent être hermétiques (doublage zingué).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 tels que présentés ci-dessus,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 19 décembre

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.